



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 janvier 2024]

Date de la convocation

17 janvier 2024

Date de mise en ligne

25 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 7

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Anne DUBIER, Antony MOUSSU, Elisa GILLET

Absents : Marie MONTELS, Christelle HARDY

N° 004/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour l'optimisation du contrôle climatique dans les réserves des musées

La phase de test prévue suivant la mise en service des réserves mutualisées des musées en septembre 2019 a fait apparaître de forts écarts climatiques.

Il est donc nécessaire d'optimiser le fonctionnement de la centrale de traitement d'air en la renforçant par l'acquisition de déshumidificateurs et par la maximisation des travaux de raccordement des réseaux techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Départemental pour l'équipement de déshumidificateurs et les travaux afférents dans les réserves mutualisées des musées, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 39 740 € H.T.

Subvention État (63 %) : 25 000 €

Subvention Conseil Départemental (15 %) : 5 961 €

Ville de Gaillac (22 %) : 8 779 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
SOLLICITE les concours financiers susmentionnés,
APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,
DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 24 janvier 2024